

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du sept avril deux mil vingt-deux

L'an deux mil vingt-deux, le sept avril, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par un pli contenant l'ordre du jour, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Claude SERVAIS, Maire.

Membres présents : Claude SERVAIS – Christiane dite Marinette LIEVIN – Jacques CARPENTIER – Hervé LEFRANC - Bruno FAYOLLE - David POUX – Léna VILLENEUVE - Guillaume VIVIEN - Claire BOUDIN - Frédéric BUQUAND – Kathy ORTEGA

Absents excusés : Ingrid CARRÉ a donné procuration à Hervé LEFRANC, David NAUDIN à Guillaume VIVIEN, Pauline STRASSER à Christiane dite Marinette LIEVIN, Jérôme DÉHU à Frédéric BUQUAND.

Secrétaire de séance : Christiane dite Marinette LIEVIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance 24 février 2022

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Voyage d'été. Le Conseil Municipal à l'unanimité valide l'ajout de ce point.

Compte-Administratif 2021 – Compte de Gestion 2021

Après avoir présenté le Compte Administratif et répondu aux questions posées, Monsieur le Maire quitte la séance, la présidence passe à Christiane dite Marinette LIEVIN pour l'approbation de ce compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2021.

De retour et après avoir remercié le Conseil, M. le Maire précise que le Compte de Gestion 2021 tenu par le M. le percepteur est en tout point identique au Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, celui-ci est également approuvé à l'unanimité, par les membres du Conseil Municipal.

Résultat de clôture 2021 : L'excédent constaté sur la section de fonctionnement est de 443 635,70 €. La section d'investissement laisse apparaître un déficit de 74 186,53 €. L'excédent global du budget s'élève à **369 449,17 €**.

Affectation des résultats 2021

Considérant le résultat de clôture et le compte de gestion 2021 qui font apparaître un excédent brut de la section de fonctionnement de **369 449,17** euros et un déficit brut de la section d'investissement de 74 186,53 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, décide à l'unanimité :

- L'excédent de fonctionnement de 169 449,17 euros est repris au R 002 en fonctionnement
- Affectation en réserves (compte 1068) pour le financement de la section d'investissement de 274 186,53 euros
- Le déficit d'investissement de 74 186,53 euros est repris au R 001 en investissement

Budget Primitif 2022

Le Conseil Municipal se fait présenter le projet de budget primitif 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident avec 12 voix pour et 3 contre (F. Buquand, J. Déhu et K. Ortéga) les propositions de la commission des finances et approuvent le Budget Primitif 2022.

Le Budget s'équilibre en dépenses et recettes de la manière suivante :

Fonctionnement : 837 149,00 euros

Investissement : 617 828,00 euros

M. Buquand précise le vote de son équipe : « Ce budget reste dans la continuité des années précédentes. Nous avons voté contre car nous n'avons pas les mêmes orientations ».

Vote des subventions aux associations

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, *le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le montant des subventions aux associations citées ci-après :*

- La Belle époque **500 €** - Les marcheurs du Val : **500 €** - Créat'Oise : **500 €** -
- Happy Dance Club : **500 €** - Les rencontres : **500 €** - Les Combattants Républicains : **500 €**
- Amicale des Sapeurs-Pompiers : **100 €** - Vie libre : **100 €**
- La Traçotaine : **500€** - Les Enfants des 2 Tracy : **500€**

Mrs H. Lefranc et F. Buquand ne prennent pas part au vote considérant qu'ils sont chacun président d'association.

Subvention à TRASSO :

M. le Maire donne lecture du courrier de la présidente de TRASSO concernant une demande de partenariat pour les A.L.S.H. indiquant que TRASSO se permettait de renouveler sa demande de subvention pour un montant de 12 130 € ou de 12 € par journée enfant qui vont aux A.L.S.H. Le Conseil Municipal reste sur ses positions à savoir : d'une part, les ALSH de Tracy le Val sont organisés par la CC2V, ce qui ne coûte rien à la commune et d'autre part les comptes fournis par l'association ne sont pas clairs.

Le Conseil Municipal décide après en avoir discuté et délibéré, par 12 voix contre et 3 abstentions (F. Buquand, J. Déhu et K. Ortéga), de ne pas verser de subvention à TRASSO pour cette année considérant que la convention signée par la mairie avec la C.A.F permet à cette association de percevoir désormais une subvention de celle-ci.

Subvention au CCAS :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil décide à l'unanimité, de lui attribuer une subvention de 10 350 €.

Participation communale au RPI

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'il y a lieu de se prononcer sur le montant que la commune verse au RPI pour le fonctionnement des écoles. Pour l'année 2022, cette participation est fixée à 124€ par habitant ce qui représente pour Tracy le Val (1100hab.) un montant de 136 400 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser au Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Tracy le Mont / Tracy le Val la participation souhaitée soit : 136 400€.

Vote des taux d'imposition des taxes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le taux des taxes constituant l'imposition locale suivante :

Taxe foncière bâti : 50,47%, Taxe foncière non bâti : 71.51%, Cotisations foncières des entreprises : 16.70%.

Ressources humaines : Création d'un poste accroissement temporaire d'activité

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de créer un emploi à temps complet pour un accroissement temporaire d'activité afin de palier le départ en retraite d'un agent titulaire. Il indique aux membres du Conseil Municipal que les futurs recrutements se feront sur concours de la fonction publique, la personne qui sera recrutée sur ce poste passe actuellement son examen.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'ouvrir ce poste tel que proposé.

Création d'un poste emploi saisonnier:

M. le Maire propose la création d'un emploi saisonnier à temps complet pour le mois d'août afin de venir renforcer l'équipe des agents techniques pour l'entretien des espaces verts et du fleurissement.

Après discussion, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, la création d'un emploi de saisonnier

Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »

M. le Maire indique qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232, conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire. M. le Maire propose de faire figurer sur cette délibération toutes les dépenses relatives aux manifestations locales.

Voyage d'été

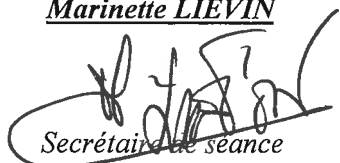
M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'organiser un voyage à France Miniature le dimanche 3 juillet 2022. Une participation de 10 € par adulte et de 5 € par enfant de moins de 12 ans à la date du départ sera demandée aux familles participantes, la commune prendra à sa charge le transport par bus et une partie du billet d'entrée. Un bulletin d'inscription sera distribué prochainement dans les boîtes aux lettres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Question diverse : Néant

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h10. Fait et délibéré au jour, mois, an susdits.

Marinette LIEVIN


Secrétaire de séance



Claude SERVAIS


Maire

N'oubliez pas de vous inscrire sur panneau-pocket.fr afin de recevoir les informations de la mairie.